

CINQUEME JOUR.

Vendredi, 17 Septembre, 1897.

Le Congrès est appelé à l'ordre à 9 a.m.

La considération du rapport du Comité des Ordres Permanents et des Résolutions est reprise.

Proposé par M. D. J. Walsh, secondé par M. Donnelly,

Que nous approuvons avec cordialité les Etiquettes d'Unité des organisations suivantes :—l'Union Typographique Internationale, l'Union des Compagnons Tailleurs de l'Amérique, l'Union des Travailleurs en Vêtements de l'Amérique, l'Union Internationale des Boulangers et Confiseurs, l'Union des Mouleurs de l'Amérique du Nord, l'Union des Chapeliers de l'Amérique du Nord, l'Union Nationale des Ouvriers de Tabac, l'Union des Ouvriers Cordonniers, et l'Etiquette Bleue des Cigariers de l'Union Internationale, et toutes les étiquettes des Unions de Métiers, *bona fide*; et de plus, que nous nous engageons à faire tout notre possible à créer une demande générale pour les marchandises étiquettées confectionnées par des ouvriers d'union.

Proposé en amendement par M. O'Donoghue, secondé par M. March,

Que tous les mots après le mot "Que" dans la résolution originale soient retranchés et les mots suivants substitués : "Ce Congrès approuve cordialement l'emploi des Etiquettes d'Unité de toutes les organisations *bona fide*."

Sur un vote, l'amendement est déclaré remporté.

Proposé par M. Gibson, secondé par M. Hastings, et résolu,

Que les terres du Gouvernement devraient être retenues pour le peuple. Se déssaisir de millions d'acres comme bonus ou concessions aux chemins de fer ou autres compagnies ne peut être trop sévèrement condamné, et que le Gouvernement devrait s'efforcer à établir le surplus de la population laborieuse sur des terres; et que toutes les terres entre les mains de spéculateurs, ou d'ainsi-nommées compagnies de colonisation, devraient être retournées au Gouvernement, vu que de telles compagnies sont un grand obstacle pour les colons et une menace continuelle au bien-être du pays.

Proposé par M. T. H. FitzPatrick, secondé par M. Stevenson, et résolu,

Que ce Congrès des Métiers et du Travail du Canada désire attirer l'attention du Gouvernement du Canada sur l'intracation manifeste de l'Acte du Droit d'Auteur de la part du comité des Hymnes de l'église Presbytérienne du Canada, au sujet du nouveau Livre de Louanges Presbytérien, et presse ceci à l'attention du Gouvernement comme une autre et très excellente raison pour le décret d'un nouvel Act de Droit d'Auteur.

Proposé par M. James P. Walsh, secondé par M. O'Connor, et résolu,

Que l'Exécutif pour Ontario soit et est instruit d'exercer leur influence auprès du Gouvernement Provincial de modifier la loi municipale de manière à obliger les municipalités ayant une population d'au-dessus de 12,000 personnes à nommer des inspecteurs de plomberie.

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. March, et résolu,

Que c'est l'opinion de ce Congrès qu'il n'y a aucune nécessité pour le travail du Dimanche. Que les travailleurs demandent, non pas comme privilège mais comme droit, qu'ils devraient avoir la jouissance du jour de Dimanche pour eux-mêmes; le Dimanche a été établi pour l'homme; qu'il soit donc résolu, que nous sollicitons nos membres à continuer la lutte contre le travail du Dimanche, se rappelant que si six hommes travaillent sept jours ils accomplissent l'ouvrage de sept hommes en six jours; ainsi donc, toutes les fois que six hommes travaillent le Dimanche ils ôtent le pain de la bouche d'un de leur compatriote-travailleur.